

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - FIPHFP

Délibération n° 2024-12-01 du 18 décembre 2024 portant approbation de l'ambition stratégique du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour la période 2025-2030.

Le Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.351-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 12, 18 et 25;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

D'approuver l'ambition stratégique du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour la période 2025-2030.

1. Présentée par la présidente du Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;
2. La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du Fonds et de sa publication sur le site internet du FIPHFP.

Délibération n° 2024-12-01 du 18 décembre 2024 portant approbation de l'ambition stratégique du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour la période 2025-2030

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 34

Nombre de membres votants : 16

Abstentions : 0

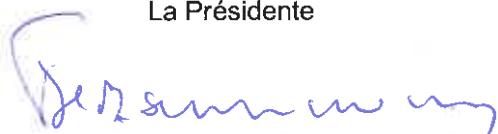
Nombre de voix « Pour » : 16

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée / ~~rejetée~~.

Fait, le 18 décembre 2024

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE